

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Diane Sirard	Maire	21 465	10 732		
Jean-Claude Ratelle	Conseiller	7 149	3 574		
Sébastien Iavoie	Conseiller	7 149	3 574		
Richard Lévesque	Conseiller	7 149	3 574		
Sylvain Leduc	Conseiller	7 149	3 574		
Michel Venne	Conseiller	7 167	3 583		
Yvon Forget	Conseiller	7 167	3 583		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).